



Limoges, le 03/10/2023

Délégation départementale de la Haute-Vienne

Pôle Santé Environnement

Affaire suivie par : Aurélie MORANGE
Tél. : 05 55 45 83 08
Courriel : aurelie.morange@ars.sante.fr

Ref : 231003_avis_DDT_DIG_CT_BV_VienneAmont.docx

Direction Départementale des Territoires
Service eau environnement, forêt
Unité seuil sur cours d'eau
Le Pastel
22, rue des Pénitents-Blancs
CS 43217
87032 LIMOGES Cedex1

Objet : DIG – CTMA Vienne Amont – PETR Monts et Barrages

Vous m'avez transmis pour avis le dossier visé en référence relatif à la demande de déclaration d'intérêt général de l'aménagement, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne Amont et de ses affluents dans le cadre d'un contrat territorial.

Cette démarche, portée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages, est une opération qui concourt à la préservation et/ou à la reconquête de la qualité des eaux, dont celles destinées à la consommation humaine.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable à cette demande.

Cependant, dans le cadre de la gestion des plans d'eau, les travaux envisagés ne devront pas être à l'origine de source de pollution des eaux de baignades situées en aval ainsi que des prises d'eau destinées à la production d'eau potable.

Pour le Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine, par délégation,
Le Responsable du pôle bi-départemental santé environnement
de la Délégation départementale de la Creuse et Haute-Vienne,



Christophe CHUETTE